

BLaw à temps partiel: Informations concernant les examens

14.11.2019

1. Sessions d'examens

«En principe, les étudiant-e-s à temps partiel peuvent s'inscrire à chacune des trois sessions pour l'examen des cours du programme de Bachelor.» (Art. 9 al. 5 AR-TP)

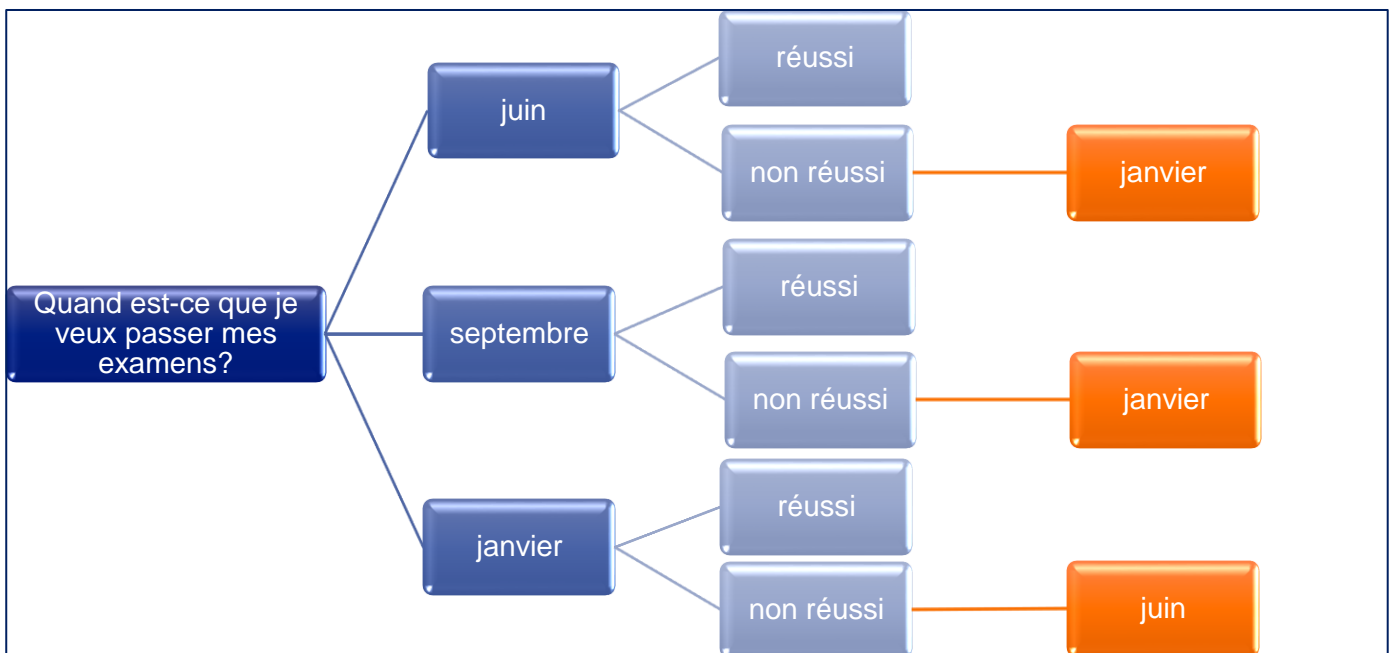
Les trois sessions d'examens sont les suivantes:

1^{ère} session: janvier

2^{ème} session: juin

3^{ème} session: septembre (session de rattrapage pour les étudiant-e-s à temps complet)

Les règles suivantes s'appliquent lors de l'inscription (voir l'art. 9 al. 5 AR-TP):



2. Blocs d'examen

Les examens sont divisés en 4 blocs:

- IUR TP 1 (art. 5 AR-TP, art. 9 al. 2 AR-TP)
Peut être passé au plus tôt à la fin du 2^{ème} semestre mais au plus tard avant le début du 6^{ème} semestre (y compris une éventuelle session de rattrapage)
Réussi lorsqu'une moyenne de 4.0 a été obtenue et la somme des notes insuffisantes n'est pas de plus d'un point manquant
- IUR TP 2 (art. 6 AR-TP, art. 9 al. 3 AR-TP)
Peut être passé au plus tôt à la fin du 4^{ème} semestre mais au plus tard avant le début du 10^{ème} semestre (y compris une éventuelle session de rattrapage)
Réussi lorsqu'une moyenne de 4.0 a été obtenue et la somme des notes insuffisantes n'est pas de plus d'un demi-point manquant
- IUR TP 3 (art. 7 AR-TP, art. 9 al. 2 AR-TP)
Peut être passé au plus tôt à la fin du 6^{ème} semestre mais au plus tard avant le début du 13^{ème} semestre (y compris une éventuelle session de rattrapage)
Réussi lorsqu'une moyenne de 4.0 a été obtenue et la somme des notes insuffisantes n'est pas de plus d'un point manquant
- IUR TP 4 (art. 8 AR-TP, art. 9 al. 3 AR-TP)
Peut être passé au plus tôt à la fin du 8^{ème} semestre mais au plus tard avant le début du 15^{ème} semestre (y compris une éventuelle session de rattrapage)
L'inscription n'est possible que lorsque tous les travaux de proséminaire ont été acceptés.
Réussi lorsqu'une moyenne de 4.0 a été obtenue et la somme des notes insuffisantes n'est pas de plus d'un demi-point manquant

Les étudiant-e-s ont 3 tentatives pour chaque bloc d'examen.

3. Journées d'examen

En principe, les examens durent 3 semaines lors de la session de janvier, 4 semaines lors de la session en juin et 2 semaines lors de la session en septembre.

Le plan définitif est publié au plus tard 1 semaine avant le début des examens.

Exception: Les dates d'examen de la session en septembre sont déjà connues en mars au moment de l'inscription aux examens.

Pour plus d'informations voir <https://www3.unifr.ch/ius/fr/etudes/coursexamens/infoexamens/>